

Désignation de la catégorie

APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX

DIVISION AMÉNAGEMENT DES PARCS – ACTIFS IMMOBILIERS

Soumission CDN-NDG-18-AOP-DAI-020

Parc de la Confédération - 6262 avenue Fielding - Réaménagement de l'aire de jeux des enfants de 2 à 5 ans et autres travaux d'accessibilité universelle

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **11 heures, le lundi 19 février 2018**, au bureau Accès Montréal, 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Renseignements : Myriam Poulin, Gestionnaire immobilier
Téléphone : (514) 872-6437

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **vendredi le 2 février 2018**.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat doivent obligatoirement se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée, et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 2 février 2018.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate

Adresse de correspondance

Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
5160, boulevard Décarie, bureau 600
Montréal (Québec) H3X 2H9
(514) 868-4012
Télécopieur: (514) 868-3538

Nombre de page(s) 1

Publication(s) choisie(s)

X	Le Devoir
X	SÉAO

Date(s) de parution

2 février 2018

Date de la demande

Signature autorisée